

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

La petite ville française (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 49 (1908), p. 245-253

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1908__49__245_0

© Société de statistique de Paris, 1908, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8. — AOUT 1908



I

LA PETITE VILLE FRANÇAISE

(*Suite et fin* [1])

Ainsi, de 1801 à 1846, l'accroissement annuel ressort à 1 311 unités, tandis que, de 1846 à 1866, il n'est plus que de 535 et même tombe à 380 unités dans la dernière période 1861-1866. Comme la population rurale (nous entendons celle des communes de moins de 2 000 habitants agglomérés) n'est comptée à part que depuis 1846, il ne nous est pas possible d'établir une comparaison positive avant cette date. Mais on sait que cette date, ou plus exactement le milieu du dix-neuvième siècle, est un point important dans l'histoire démographique de la France ; c'est à partir de ce moment que le nombre de nos unités administratives, dont la population diminue, prend de plus grandes proportions, et comme cette décroissance porte sur la population rurale et que, de plus en plus, les villes s'accroissent, on est donc fondé à croire que la première partie a vu une augmentation de la population des campagnes. Or, à cet accroissement correspond un accroissement de nos petites villes, qui n'ont jamais autant gagné que de 1801 à 1846, puisque leur population globale, à cette date, n'est inférieure que de 15 590 unités au chiffre de 1906 (330 200 contre 345 790). Enfin, si on considère séparément deux périodes égales de quarante-cinq ans, 1801-1846 et 1861-1906, on voit que, dans la première, la population globale des petits centres s'accroît de 59 100 unités ou 21,85 %, alors que, dans la seconde, le gain total n'est que de 5 000 habitants à peine (4 890), ou 1,53 % seulement. Enfin, de 1846 à 1861, période où la population de nos petits chefs-lieux augmente encore assez sensiblement, la population rurale demeure presque stationnaire (sa baisse n'est que de 54 000 ou 3 600 par an) ; au contraire, de 1861 à 1866, cette population subit une baisse de 125 000 unités ou 25 000 par an et, en même temps, les petites villes n'augmentent que dans de faibles proportions.

(1) Voir numéro de juillet, page 235.

On peut dire aussi que, de 1866 à 1876, la population des campagnes augmente très sensiblement (de plus de 450 000 unités) et que, parallèlement, les petites villes s'accroissent de 13 000 habitants, c'est-à-dire d'une moyenne annuelle égale à celle que nous avons relevée de 1801 à 1846. Mais, outre que cet accroissement de la population rurale n'est qu'une exception depuis soixante ans, causée par la perturbation économique résultant de la guerre et qui affecte plutôt les centres industriels, il faut remarquer que dans la période suivante, 1876-1886, la population rurale diminue d'une somme égale à son augmentation dans la décade précédente (473 000 habitants) et cependant les petites villes augmentent d'un chiffre presque égal aussi à celui de la période antérieure, 12 500 unités.

Que faut-il donc retenir de cette discussion? C'est que, si la population de nos chefs-lieux de moins de 5 000 habitants a augmenté avec la population rurale, la décroissance de celle-ci à l'époque contemporaine ne les a pas affectés, puisqu'ils demeurent stationnaires, leur population n'ayant pas varié de plus de 5 000 unités depuis un demi-siècle. N'est-ce point là le phénomène par excellence de stabilité entre la décroissance des campagnes et l'augmentation des villes également continues.

III

Relation de la population des petites villes à d'autres éléments démographiques

Ce caractère original de nos petites villes s'accuse encore bien plus si nous comparons leur situation avec celle des arrondissements correspondants et celle des villes non chefs-lieux d'arrondissement de 2 000 à 5 000 habitants.

De 1876 à 1906, la population de ces groupes a été, nous l'avons vu, presque immuable. Comment, dans le même laps de temps, s'est comportée la population de leur arrondissement? Dans l'ensemble, cette population a baissé de 5 852 000 à 5 538 000 habitants, soit une baisse de 314 000 unités ou 5,33 %. De ce calcul nous excluons comme plus haut l'arrondissement et la ville de Sceaux, qui font partie de l'agglomération parisienne. Il y a trente ans, la population des villes chefs-lieux était à celle des arrondissements respectifs dans le rapport de 5,85 % : aujourd'hui, cette relation est de 6,14 %. Ainsi leur importance démographique est plutôt légèrement augmentée par la baisse de la population rurale au lieu d'en être affectée, comme on pourrait le croire. Sur le total des 98 arrondissements correspondant aux chefs-lieux de moins de 5 000 âmes, un peu moins du quart, soit 22, présentent une augmentation sur 1876 et celle-ci est globalement de 90 000 habitants ou 7 %. Or, pour les villes chefs-lieux, il y a accroissement dans 15 et diminution dans 7, et l'accroissement définitif n'est que de 3 700 unités à peine. C'est peu, si l'on considère que les deux tiers de cette augmentation portent sur deux localités : Bressuire et Châteaulin avec un surplus respectif de 1 430 et 818 habitants. L'ensemble demeure donc presque stationnaire. C'est que, là où il y a eu accroissement de l'arrondissement, celui-ci est moins dû à l'accroissement de l'ensemble qui aurait son influence sur l'état du chef-lieu qu'au développement des centres industriels ou commerciaux de la région : par exemple, les arrondissements de La Palisse et Briey s'accroissent l'un de 8 867, l'autre de 17 812 unités, et leurs chefs-lieux ne comptent qu'une plus-value de 218 ou 380. A Sartène, l'augmentation de l'arrondissement est de près de 10 000 habitants et il y a diminution au

chef-lieu. Il n'y a guère qu'à Châteaulin et Bressuire qu'il y ait développement parallèle des deux éléments : encore le fait n'est-il bien sensible que dans cette dernière ville, sans doute parce qu'elle est devenue un centre régional de voies ferrées dans un pays assez éloigné des grandes agglomérations.

La très grande majorité des arrondissements correspondant à nos petites villes a donc diminué et leur décroissance totale atteint 404 000 habitants. A première vue, on pourrait donc penser qu'un phénomène aussi intense ait dû exercer une action sur l'état des chefs-lieux. Il n'en est rien. Sur les 76 chefs-lieux des arrondissements en décroissance, il y a diminution dans 38 et accroissement également dans 38. De part et d'autre, la moyenne pour l'augmentation est de 363 habitants ; pour la diminution, de 470 par unité de population. La balance penche donc vers la décroissance, mais celle-ci ne l'emporte au total que de 4 200 habitants et la relation de la population des chefs-lieux à celle des arrondissements, qui était de 6 % en 1876, est aujourd'hui de 6,20 %. La décroissance des chefs-lieux est certainement plus sensible pour les arrondissements en voie de diminution que dans ceux où nous avons constaté une augmentation. Dans cette catégorie, aucun chef-lieu ne diminue de 500 unités ; au contraire, nous avons ici 14 villes (sur les 38 en décroissance) qui dépassent ce taux. Même 4 chefs-lieux perdent plus de 1 000 âmes : Marvejols, Lectoure, Brignoles et Saint-Pons, avec une décroissance respective de 1 093, 1 166, 1 352 et 2 819 habitants ; mais ce dernier chiffre se réduit en réalité à 1 640 si l'on tient compte de la population de la commune de Gunion qui, en 1876, faisait partie de Saint-Pons. Pour l'augmentation, le taux de 500 n'est dépassé que par 9 chefs-lieux (sur 38 qui s'accroissent) et 3 d'entre eux dépassent 1 000 : Segré, Bressuire et Mauléon.

Nous donnons ci-après le tableau comparé de la population des chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants avec leurs arrondissements respectifs en 1876 et 1906. On remarquera que, dans la moitié de ces petites villes (exactement 47), l'oscillation de la population en plus ou en moins, durant ces trente années, est inférieure à 300 âmes et même inférieure à 100 unités dans 24 villes, le quart du total. Dans quelques-unes, le mouvement ne dépasse pas 20 unités : Gex, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Ruffec, Jonzac, Nontron, Argelès, Prades, Saint-Marcellin.

Nous avons montré plus haut le développement des petites villes dans la première partie du dix-neuvième siècle et nous avons vu que, dans cette période, il y avait eu vraiment un progrès de leur population. Mais leur développement est alors plus qu'aujourd'hui en raison de celui de leurs arrondissements respectifs. De 1801 à 1846, les arrondissements dont les chefs-lieux ont actuellement moins de 5 000 âmes ont augmenté de 1 031 000 habitants. L'accroissement portait sur tous les arrondissements, sauf cinq, ceux de Pont-l'Évêque, de Lectoure, de La Réole, Brignoles et Tonnerre. Nous les retrouvons du reste aujourd'hui toujours en diminution, sauf Pont-l'Évêque qui bénéficie de l'accroissement des stations balnéaires de la région (Trouville, Deauville, etc.). En même temps que leurs arrondissements, les petits chefs-lieux se sont accrus de près de 70 000 unités : leur accroissement en 1801 était de 26 %, tandis que celui de leurs arrondissements était de 20,90 %. Le rapport de l'augmentation des deux éléments ne diffère donc pas très sensiblement, et c'est par là que la période 1801-1846 se distingue de la période contemporaine. Nous

TABEAU III
POPULATION DES VILLES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT DE MOINS DE 5 000 HABITANTS
ET DE LEURS ARRONDISSEMENTS RESPECTIFS (1876-1906)

DÉPARTEMENTS	POPULATION DES CHEFS-LIEUX		ACCROISSEMENT OU DIMINUTION		POPULATION DES ARRONDISSEMENTS		ACCROISSEMENT OU DIMINUTION	
	1876	1906	totale	pour cent	1876	1906	totale	pour cent
CHIEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT								
et								
ALPES (BASSES-)								
{ Gev.	2 719	2 737	18	+ 0,60	21 107	20 290	817	— 3,60
{ Nantus.	3 405	2 881	514	— 15,10	49 735	48 847	886	— 1,90
{ Trévoux.	2 869	2 694	265	— 9,14	89 894	82 057	7 837	— 8,75
ALPES (HAUTES-)								
{ Vervins.	3 102	3 167	65	+ 2,10	117 030	102 050	14 980	+ 12,60
ALLIÉS								
{ La Palisse.	2 746	2 971	225	+ 8,20	99 050	8 867	9 163	+ 9,90
{ Barcelonnette.	2 052	2 405	353	+ 17,41	14 704	13 648	1 056	+ 7,20
{ Castellane.	1 904	1 586	318	— 16,70	19 336	15 768	3 568	— 18,40
ALPES (HAUTES-)								
{ Forcalquier.	2 717	3 034	317	+ 11,60	39 633	28 762	4 871	— 12,30
{ Sisteron.	4 280	3 752	528	— 12,30	21 554	16 932	4 622	— 21,50
ALPES (HAUTES-)								
{ Embrun.	3 957	3 752	205	— 5,12	28 610	24 553	4 057	— 14,20
ALPES-MARITIMES								
{ Puget-Théniers.	1 403	1 383	20	— 1,43	33 010	20 180	2 830	— 8,60
ARDÈCHE								
{ Argentan.	2 962	3 283	321	+ 10,80	104 040	88 886	15 154	+ 14,50
ARDÈCHES								
{ Roerhol.	2 381	3 116	735	+ 31,30	52 237	1 173	2 80	+ 2,80
ARDÈCHES								
{ Vouzier.	2 458	3 436	978	+ 39,80	55 122	45 234	9 888	+ 18,00
AUBE								
{ Arcis.	2 817	2 888	71	+ 2,50	32 542	27 198	5 344	+ 16,50
AUBE								
{ Bar-sur-Aube.	4 321	4 707	386	+ 8,90	40 750	33 486	7 264	+ 18,00
AUBE								
{ Bar-sur-Seine.	2 803	3 157	354	+ 12,60	44 873	36 712	8 161	+ 18,20
AVYRON								
{ Nogent.	3 389	3 187	202	— 5,90	35 113	36 469	1 356	+ 3,80
CALVADOS								
{ Espalion.	4 000	3 725	275	— 6,80	64 800	51 142	13 658	+ 21,20
CANTAL								
{ Mauriac.	3 594	2 983	611	— 17,00	57 682	60 642	2 960	+ 5,10
CHARENTE								
{ Muret.	3 053	3 071	18	+ 0,60	57 890	57 784	106	— 0,20
CHARENTE								
{ Barbezieux.	4 007	4 204	197	+ 4,90	50 306	43 850	6 456	+ 12,80
CHARENTE								
{ Confolens.	2 897	3 109	212	+ 7,30	65 296	66 284	988	+ 1,50
CHARENTE								
{ Ruffec.	3 385	3 375	10	— 0,30	51 934	42 074	9 860	+ 19,00
CHARENTE								
{ Jonzac.	3 296	3 287	9	— 0,30	78 292	69 460	8 832	+ 11,20
CHARENTE								
{ Sancerre.	3 691	2 970	721	— 19,50	82 172	79 180	2 992	+ 3,60
CHARENTE								
{ Ussel.	4 281	4 718	437	+ 10,20	64 450	63 925	525	+ 0,80
CORÈSE								
{ Calvi.	1 988	2 077	89	+ 4,50	24 800	24 010	790	+ 3,20
CORSE								
{ Calvi.	4 791	4 378	413	— 8,60	35 630	45 230	9 600	+ 27,00
CÔTE-D'OR								
{ Châtillon.	4 994	4 812	182	— 3,60	63 990	54 032	9 958	+ 15,60
CÔTE-D'OR								
{ Semur.	4 140	3 884	256	— 6,20	43 964	35 932	8 032	+ 18,30
CREUSE								
{ Bourgnon.	3 620	3 996	376	+ 10,40	38 770	39 670	900	+ 2,30
CREUSE								
{ Bourgnon.	1 046	1 408	362	+ 35,00	81 300	81 524	224	+ 0,40
DORDOGNE								
{ Nontron.	3 487	3 621	134	+ 3,80	69 635	62 660	6 975	+ 10,30
DOUBES								
{ Baume.	2 672	3 257	585	+ 21,90	60 194	51 626	8 568	+ 14,20
DROME								
{ Die.	3 841	3 651	190	— 4,90	61 061	50 661	10 400	+ 17,00
DROME								
{ Nyons.	3 514	3 514	0	— 0,00	32 796	25 862	6 934	+ 20,90
FINISTÈRE								
{ Châteaulin.	3 436	4 237	801	+ 23,30	110 880	124 192	13 312	+ 12,00
GARD								
{ Le Vigan.	5 389	4 585	794	— 14,70	39 290	52 112	12 822	+ 32,40

GARDONNE (HAUTE-)	Muret.....	3 713	344	6 10	65 350	72 431	13 709	14, 80
	Villefranche.....	2 347	191	7, 60	54 190	44 760	8 509	21, 40
	Lectoure.....	4 310	1 197	21, 80	45 015	35 320	9 509	21, 40
GEZS.....	Lombéz.....	1 481	284	16, 70	37 275	30 366	6 909	18, 60
	Mirande.....	3 642	1 70	4, 45	59 737	50 790	19 229	20, 43
	Bazas.....	4 684	369	7, 80	54 790	51 010	3 780	0, 40
GIIRONDE.....	Blaye.....	4 890	368	8, 20	58 030	57 803	2 227	7, 16
	Lesparre.....	4 46	46	1, 20	44 000	45 395	1 395	3, 18
	La Réole.....	3 794	229	5, 60	51 980	48 954	3 026	50, 80
	La Réole (').....	3 19	229	28, 37	45 196	39 638	5 558	12, 20
HÉRAULT.....	La Réole.....	4 179	1 640	28, 37	62 150	60 828	1 322	2, 15
	Montfort.....	2 491	134	5, 84	64 295	64 295	4 285	6, 97
ILLE-ET-VILAINE.....	Montfort.....	4 744	249	5	61 010	73 513	6 615	8, 26
	Saint-Marcellin.....	3 307	2	26, 45	128 810	120 716	7 894	7, 70
INDRE.....	La Tour-du-Pin.....	3 985	890	20	85 910	54 846	11 074	16, 50
	Poligny.....	4 092	998	5, 48	84 560	78 093	7 770	7, 70
ISÈRE.....	Saint-Sever.....	4 644	273	2, 51	80 320	73 870	6 537	8, 55
	Brionde.....	4 865	118	3, 60	53 780	48 090	4 690	9
LOIRE (HAUTE-)	Ancenis.....	4 998	179	9	57 330	50 666	3 636	7, 75
LOIRE-INFÉRIEURE.....	Paimboeuf.....	2 360	292	16, 50	77 330	66 876	10 890	21, 30
	Gourdon.....	4 260	332	15, 70	36 330	29 952	6 378	17, 80
	Flozac.....	3 613	332	29, 80	52 230	48 464	8 768	7, 18
LOZÈRE.....	Marvejols.....	3 200	348	7, 30	74 230	67 870	6 360	8, 60
	Baugé.....	4 018	248	38, 90	63 000	51 720	1 990	2, 03
MAIN-ET-LOIRE.....	Segré.....	2 594	1 194	21, 05	66 376	66 376	3 990	13, 71
	Mortain.....	2 337	1 107	4, 60	77 484	69 472	4 837	15, 60
MANCHE.....	Sainte-Menehould.....	4 266	706	11, 70	83 391	100 835	8 012	10, 32
MARNE.....	Wassy.....	3 674	390	22, 90	58 850	48 423	10 452	20, 70
MARNE (HAUTE-)	Briey.....	2 140	490	18, 70	105 990	103 517	27 153	21, 42
MEURTHE-ET-MOSELLE.....	Montmédy.....	2 411	207	16, 50	130 870	66 220	3 710	5, 21
MEUSE.....	Château-Chalon.....	2 668	446	18, 70	80 580	83 252	2 680	8, 30
NIÈVRE.....	Domfront.....	4 663	60	0, 50	80 860	74 820	5 540	6, 90
	Montagne.....	3 800	882	1, 80	41 310	39 059	2 251	4, 18
PAS-DE-CALAIS.....	Montreuil.....	3 585	63	92, 30	44 100	46 850	2 750	5, 66
	Saint-Pol.....	3 970	20	6	48 500	43 760	4 540	9, 30
PEREES (BASES-)	Maillon.....	4 045	1 937	4, 00	133 233	130 260	3 998	3, 26
PEREES (HAUTES-)	Ceret.....	1 737	6	7, 82	88 070	84 872	3 202	3, 57
PYRENEES-ORIENTALES.....	Prades.....	3 841	212	5, 90	61 996	61 996	734	1
	Ceret.....	3 871	2	6	35 040	33 638	1 404	4
	Prades.....	3 808	142	6, 90	52 230	52 230	1 913	0, 60
SA'NE-ET-LOIRE.....	Louhans.....	4 494	194	0, 74	70 215	60 000	1 215	1, 70
	Saint-Calais.....	3 676	708	7, 85	54 000	50 280	3 480	6, 50
SARTHE.....	Montiers.....	2 708	708	17, 86	77 975	73 010	4 865	0
	Saint-Jean-de-Maurienne.....	3 110	23	41	80 610	84 436	3 826	4, 77
SAVOIE.....	Bonneville.....	2 160	87	2, 60	72 330	65 630	6 700	0, 90
SAVOIE (HAUTE-)	Neuchâtel.....	2 247	28	1, 90	65 645	57 484	8 161	12, 47
SEINE-INFÉRIEURE.....	Neuchâtel.....	1 337	103	3, 58	108 075	97 015	11 060	10, 25
SEINE-INFÉRIEURE.....	Melle.....	3 651	642	45, 27	49 260	48 870	26, 50	0, 80
SEVRES (DEUX-)	Bressuire.....	4 967	1 431	4, 80	34 380	34 575	245	0, 71
	Melle.....	2 553	60	13, 65	81 716	81 716	966	1, 20
	Montdidier.....	4 362	60	8, 30	50 500	57 3-6	6 886	18, 90
SOMME.....	Péronne.....	4 325	155	4, 10	57 120	47 936	9 134	16
	Brignoles.....	4 374	113	20	40 920	35 110	5 810	11, 17
VAR.....	Civray.....	2 393	131	29				
	Brignoles.....	4 653	506					
VIERNE.....	Loudun.....	4 014	380					
VIERNE (HAUTE-)	Bellac.....	4 079	159					
VOSGES.....	Rochehaut.....	3 920	159					
YONNE.....	Neaumur.....	4 536	1 014					

(1) Nous comprenons toujours dans la population de Saint-Pons la commune de Gournon, détachée après 1876.

venons de voir en effet que, de 1876 à 1906, les petits chefs-lieux bénéficient fort peu de l'accroissement de leurs arrondissements respectifs (3 000 habitants sur 90 000). C'est qu'en effet l'accroissement des arrondissements est dû au développement des foyers industriels indépendants du chef-lieu et on comprend alors que celui-ci en soit peu influencé. Ce phénomène se produit dans les arrondissements les plus peuplés, par exemple ceux de Briey, de Châteaulin, de Vervins, etc. Mais même dans les petits arrondissements — ceux de moins de 50 000 âmes — nous retrouvons le même phénomène. Nous avons, à l'heure actuelle, 62 arrondissements de cette catégorie : les deux tiers, 42, ont des chefs-lieux de moins de 5 000 âmes. Nous résumons dans le tableau suivant le mouvement respectif de la population des villes et des arrondissements.

TABLEAU IV

Mouvement comparé de la population des chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants et des arrondissements correspondants de moins de 50 000 habitants.

	Arrondissements de moins de 50 000 habitants (62)		Arrondissements ayant diminué (34)		Arrondissements ayant augmenté (8)	
	Arrondissements	Chefs-lieux	Arrondissements	Chefs-lieux	Arrondissements	Chefs-lieux
1876. . . .	1 709 000	137 400	1 388 200	110 500	320 800	26 860
1906. . . .	1 543 000	129 200	1 204 300	102 000	338 700	27 110
Diffé- rences } totales. .	— 166 000	— 8 200	— 183 900	— 7 500	+ 7 900	+ 250
} pour cent.	— 9,76	— 6,00	— 13,37	— 6,82	+ 2,46	+ 0,90

La baisse de ces petits arrondissements est énorme, 166 000 unités, et elle atteint les cinq septièmes d'entre eux (34 sur 42). Mais notre tableau confirme tout ce que nous venons de dire. Que nous considérons en effet globalement les deux groupes de population ou bien à part les groupes d'augmentation et de diminution parallèles, partout les phénomènes démographiques agissent plus fortement sur l'arrondissement que sur le chef-lieu. Ici encore, dans l'ensemble des groupes les plus petits, la stabilité des petits centres se manifeste évidemment.

IV

Causes

La cause de la stabilité de la population de nos petits centres résulte avec évidence de tout ce qui précède. N'étant ni des localités industrielles, ni des groupes agricoles, par cela même elles n'ont chance ni d'augmenter ni de diminuer. Elles sont en effet des centres administratifs avant tout et il est facile de voir de quelle importance est l'élément fonctionnaire dans la vie de nos modestes villes de province. Nous prenons un exemple dans une petite localité de l'Est, dans le département de l'Aube, par conséquent non ville frontière où les fonctionnaires, en raison de l'importance des douanes, police, etc., sont en surnombre. Dans cette localité, nous avons relevé exactement 80 fonctionnaires de l'État : de ce total nous excluons les fonctionnaires départementaux (agents voyers et municipaux), ainsi que le clergé et les employés de chemins de fer. Avec leurs familles, le nombre des individus vivant de traitements de l'État serait d'environ 150. Cette faible proportion s'explique par le nombre des fonctionnaires célibataires (les petites villes sont des postes de

début) et aussi par la moyenne très faible des enfants dans les familles de fonctionnaires. Néanmoins, l'influence économique de cette catégorie de population est de beaucoup supérieure à son importance numérique. Approximativement, on peut évaluer à 180 000 francs la somme des traitements payés à ces divers fonctionnaires. Si l'on pense que la modicité même des émoluments interdit les longues et coûteuses absences, on voit de suite que la ville bénéficie exclusivement de cette somme. Même certains fonctionnaires apportent plus que leur traitement dans la consommation locale. C'est, en effet, chose reconnue que certaines fonctions, pour parler vulgairement, ne nourrissent pas leur homme; en d'autres termes, le fonctionnaire vit en partie sur la richesse acquise, c'est-à-dire de son capital. C'est encore autant de gagné par la localité où il réside.

Mais les fonctions publiques procurent encore de bien autres ressources à la petite ville. L'administration, la justice, les finances, l'enregistrement et les hypothèques attirent à la ville un nombre plus ou moins grand de gens pour leurs affaires, et c'est encore un bénéfice pour le commerce local.

Et, de plus, à côté des fonctionnaires d'État proprement dits, il faudrait placer les professions que la ville fixe de préférence : avoués ou avocats, notaires, huissiers, agents d'affaires et d'assurances, etc. Toute cette population existe en raison même du centre administratif : supprimez le chef-lieu, elle disparaît ou se dissémine. Il en est de même de nos plus modestes établissements d'enseignement secondaire, les collèges; eux aussi contribuent au mouvement économique de la ville où ils se trouvent : sur 98 chefs-lieux de moins de 5 000 âmes, 62 possèdent un collège, la plupart aujourd'hui de plein exercice, et les villes qui en sont dépourvues ont une école primaire supérieure assimilable aux collèges pour l'enseignement non classique et possédant d'ailleurs des internats.

C'est par là autant que par son marché ou son industrie que la petite ville garde une physionomie propre et demeure, malgré tout, un centre attractif, car, et ceci semble à première vue un paradoxe, le petit centre est un foyer d'immigration. A cet effet, nous avons étudié le mouvement de l'état civil — décès et naissances — de nos petites villes à deux périodes différentes, de 1836 à 1846 et de 1896 à 1906. Cela nous permet de voir, à plus d'un demi-siècle d'intervalle, le mode de recrutement de la population — naturel ou adventice — soit la part du surplus de natalité ou d'immigration dans l'accroissement des habitants. En 1836, la population globale de nos petits centres était de 307 760 unités; comme l'excédent de natalité de 1837 à 1846 a été de 5 273, la population calculée sur cette base serait donc pour 1846 de 313 033; or, elle était de 323 600 habitants. L'excédent d'immigration a donc été de 10 567 unités ou 3,42 %, ce qui est encore une forte proportion. Et cet excédent se manifestait dans la très grande majorité des villes, 61 sur 92 (nous ne comptons pas ici, bien entendu, les villes du comté de Nice et de la Savoie, pas plus que Sceaux, classé dans la banlieue parisienne). Seulement les recensements d'alors, comme on sait, ne distinguent pas la population comptée à part et tel changement de garnison peut produire dans certaines villes un mouvement de population factice. Il convient donc pour juger exactement le phénomène d'immigration, de considérer plutôt sa fréquence sur l'ensemble que le total de l'excédent d'immigration lui-même.

Par contre, dans la seconde période que nous examinons, de 1896 à 1906, nous pouvons distinguer la population comptée à part. Dans cette décade, il y a dans l'en-

semble de nos chefs-lieux de moins de 5 000 âmes un excédent de mortalité comme dans l'ensemble de la population urbaine. Cet excédent atteint près de 9 000 unités (8 820). Mais ce fort surplus de mortalité se réduit sensiblement quand on en déduit les décès des individus non domiciliés dans la ville, ceux de la garnison, de certains asiles de vieillards ou infirmes, bref, ceux de la population comptée à part. Ce calcul, que nous avons effectué d'après les données de la *Statistique sanitaire des villes de France*, nous a permis de diminuer l'excédent de mortalité de 4 900 (4 887) unités. L'excédent des décès vraiment afférent aux petites villes demeure donc de 4 000 têtes et comme, dans cette période, la population municipale totale (abstraction faite de Sceaux) n'a diminué que de 1 800 âmes (1 779 exactement), il y a donc eu un excédent d'immigration de plus de 2 000 unités (2 155 habitants), soit une proportion de moins de 1 %. C'est sans doute beaucoup plus faible que dans la première période, mais outre que nous avons ici des renseignements bien plus précis, il faut tenir compte de la baisse de la population ambiante. De 1836 à 1846, l'ensemble des arrondissements correspondant à nos petites villes augmentait de 290 000 âmes, tandis que de 1896 à 1906, il diminuait de 120 000.

C'est précisément ce phénomène qui rend plus intéressante l'immigration de leurs chefs-lieux. Du reste, comme dans la période antérieure, l'immigration se produit dans le plus grand nombre de villes, 52 exactement, et là où l'excédent inverse se manifeste, c'est surtout dans les localités de population plus disséminée, c'est-à-dire dans celles où la population agricole a encore une importance relative.

Il ne semble donc pas que les chemins de fer aient, autant qu'on le croit d'habitude, dépeuplé les petits centres. Pour nous rendre compte au moins approximativement de la chose, nous avons considéré à part la population de nos petites villes situées sur les lignes principales, celles dont la construction a été effectuée il y a un demi-siècle. De 1846 à 1876, le chiffre global de leurs habitants passe de 92 480 à 97 910 et s'élève encore à 98 850 de 1876 à 1906. Il n'y a donc pas de diminution sur l'ensemble et la première période qui coïncide avec l'établissement même des chemins de fer a vu une augmentation notable de la population. Dans le même espace de temps (1876-1906), l'ensemble des villes situées sur les lignes secondaires, ou construites postérieurement à cette première date (1876), est demeuré absolument stationnaire (de 232 620 à 232 580 habitants). Il n'y a pas non plus là l'indice d'une transformation économique aussi profonde qu'on le croirait volontiers. A dessein nous ne comprenons pas dans ce total les quelques petites villes dépourvues encore de chemins de fer : Barcelonnette, Forcalquier, Espalion et Florac. Or, si le premier de ces chefs-lieux a un accroissement depuis 1876, les autres sont en diminution sensible : que fait l'absence de voies ferrées à l'un ou l'autre phénomène ? Le tableau suivant indique la population de ces diverses catégories de petites villes en 1876 et 1906.

TABLEAU V

**Population globale des petits chefs-lieux d'arrondissement
par rapport à la construction des voies ferrées (1876-1906)**

Chefs-lieux d'arrondissement de moins de 5 000 habitants	Population		
	en 1876	en 1906	
1. Situés sur les grandes lignes de construction ancienne. . .	97 910	98 850	+ 940
2. — petites — récente	232 620	232 580	— 40
3. — aucune voie ferrée.	10 160	9 506	— 654

D'autre part, la proximité de Paris et les relations toujours plus faciles avec la capitale ne semblent pas avoir nui plus spécialement aux petites villes. Elles auraient plutôt bénéficié de ce rapprochement offert aux villégiateurs ou aux retraités. Une comparaison curieuse pourra nous démontrer ce phénomène. Dans les départements du périmètre de Paris (ceux dont le chef-lieu est à moins de 200 kilomètres de Paris), nous comptons douze petites villes. De 1876 à 1906, trois seulement diminuent ; l'ensemble a un accroissement d'environ un millier d'unités (966 exactement) et nous ne calculons ici que la population municipale. Considérons d'autre part les petites villes situées à plus de 400 kilomètres : leur population diminue de 3 700 unités dans le même laps de temps. Ici encore nous retrouvons donc beaucoup moins l'influence de nos voies ferrées que celle de la composition même de la population, plus agricole, partant plus sujette à diminution, phénomène déjà signalé plus haut.

L'extension des voies ferrées n'a donc pas eu, au moins jusqu'à présent, pour effet d'annihiler la petite ville : elle a pu en arrêter le développement, rien de plus. C'est que si, économiquement, les chemins de fer ont amené des changements profonds, l'administration publique est demeurée la même et c'est comme centres administratifs que vivent nos petits chefs-lieux.

N'y a-t-il pas aussi dans la persistance de cette vie locale une raison plus profonde ? Dans une remarquable étude ⁽¹⁾, publiée il y a une dizaine d'années, M. Foncin remarquait l'analogie de nos arrondissements avec les *pagi* de l'ancienne Gaule. Il est certain que dans beaucoup de régions, l'arrondissement, qui correspond plus ou moins à un *pays*, a une personnalité géographique que n'a pas le département. C'est là une des raisons qui ont créé des habitudes locales très fortes, une dépendance séculaire de la région ambiante vis-à-vis du chef-lieu. L'ancien régime y avait établi des organes administratifs, expression de cette vie locale, et nous les avons maintenus sous d'autres formes. Et alors — et ce sera notre conclusion — ne peut-on pas se demander s'il n'y a pas là une des solutions au problème de la décentralisation tant de fois discuté ?

Au lieu d'opposer à l'État central le département, qui ne répond pas à une unité géographique, ou la province dont le nom seul évoque pour beaucoup un fédéralisme dangereux ou impossible, pourquoi ne pas prendre pour base l'arrondissement qui offre le double avantage d'être un véritable pays et de n'être point dangereux pour l'autorité centrale ? Il y aurait peut-être là une orientation nouvelle pour la politique décentralisatrice. En fortifiant les autorités de nos petites villes, c'est-à-dire en leur donnant à la fois plus de compétence et d'indépendance, on déshabituerait sans doute la population de porter toujours vers le pouvoir central ses réclamations en même temps qu'on intéresserait ces mêmes autorités locales au bien-être de leur région. Mettre une vie plus active, plus intelligente des besoins locaux dans nos *pays*, ne serait-ce pas une manière — au moins un essai — de remédier à leur anéantissement par les grands centres ? En tout cas, on nous permettra cette hypothèse d'une réforme qui nous semble aussi en harmonie avec l'autorité de l'État moderne qu'avec les plus anciennes traditions de la France.

Paul MEURIOT.

(1) « Le Pays de France », dans la *Revue de Paris*, 1898.